

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENTE: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉFECTION
DE BARRAGE EN ENROCHEMENT ET DES DIGUES DE
L'AMÉNAGEMENT DES RAPIDES-DES-QUINZE
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 17 octobre 2001, à 19 h
Timiskaming First Nation Community Hall
8, Kateri
Notre-Dame-du-Nord

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2001 1
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
LA PRÉSIDENTE:..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

JEANNE McDONALD 6
DANIEL CHIEF 9
BENOIT ST-DENIS..... 10

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Nous reprenons l'audience. En premier lieu, j'aimerais demander à Hydro-Québec s'ils vont bien faire le dépôt de toutes les figures qu'on a vues cet après-midi.

M. CLAUDE MERCIER :

10 Oui, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. Nous avons aussi quelques questions à poser concernant les bancs d'emprunt. Alors, on va commencer avec ça. Dans le travail que j'ai à faire d'enquête, il y a des questions qu'on a à poser aussi, alors on va commencer sur la question du banc d'emprunt et, ensuite, on va recevoir vos questions.

20 Alors, est-ce que ce serait possible de revoir les figures qu'on a vues cet après-midi, mais en mettant un focus particulier sur la question des bancs d'emprunt et les endroits où seraient déposés les matériaux en surplus. Puis nous indiquer les trajets qui seraient utilisés pour disposer de ces matériaux ou aller chercher ces matériaux.

M. CLAUDE MERCIER :

25 Donc, pour la réfection des digues lac Talé et lac Long, nous allons avoir besoin de matériaux provenant du dépôt de banc d'emprunt numéro 3. Donc, on voit ici le circuit utilisé par les camions pour se rendre aux digues lacs Long et Talé.

30 Nous avons estimé, en termes de matières granulaires, environ cinq cents voyages pour les digues lacs Long et Talé provenant du banc d'emprunt numéro 3.

35 Concernant l'enrochement provenant de la carrière C-4 tout près du barrage en enrochement, voici le trajet proposé pour nous amener dans la zone des travaux.

40 Le matériel excédentaire qu'on doit enlever, qu'on ne peut réutiliser, le chemin proposé qui pourrait être celui-ci, donc nous devons avoir le poste, dont le poste de la centrale des Rapides-des-Quinze est à proximité, donc nous avons aussi une aire pour apporter les rebuts qu'on ne peut réutiliser.

LA PRÉSIDENTE :

45 Au total, monsieur Mercier, lorsqu'on fait le total du nombre de camions, des flèches rouges et des flèches bleues qui devraient franchir la Municipalité d'Angliers, ça fait un total de combien?

M. CLAUDE MERCIER :

50 Tout près de mille. On additionne les deux ici, là, parce qu'ici on évite la Municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

55 D'accord.

M. CLAUDE MERCIER :

60 Huit cent quarante camions, qu'on a estimé des petits camions dix roues. Donc, c'est un maximum.

LA PRÉSIDENTE :

65 D'accord. Parce que dans votre étude d'impact, vous mentionnez trois cent quarante. Est-ce que ça a changé l'évaluation?

M. CLAUDE MERCIER :

70 Oui. Il y a des choses qu'on a faites cet été. Nous avons réalisé l'ingénierie de détail, suite à nos relevés concernant la route secondaire pour nous amener aux digues des lacs Long et Talé. Donc, au début, c'était seulement vingt voyages de matières granulaires mais, pour réfectionner, remettre en état la route forestière, nous avons besoin de cinq cents voyages additionnels. Nous avons réalisé l'ingénierie de détail cette année, pour cette partie de route, de l'ordre de 1.2 kilomètre.

LA PRÉSIDENTE :

75 C'est bien. Est-ce qu'il y a des gens de la Municipalité d'Angliers dans la salle? Ou la MRC? Oui, vous pouvez venir, s'il vous plaît, à la table des personnes-ressources.

80 Si vous voulez bien, on va examiner la question sous l'angle de la sécurité.

M. CLAUDE MERCIER :

85 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

90 Pour les gens d'Angliers particulièrement. On sait qu'il y a une école là.

M. CLAUDE MERCIER :

Oui.

95 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, le transport se ferait quel mois?

M. CLAUDE MERCIER :

100

Dans notre nouvelle planification -- antérieurement, nous pensions réaliser les travaux l'automne dernier; maintenant, on planifie faire les travaux en 2000. On recommande, tout dépendant de l'obtention des autorisations, de réaliser les travaux ici entre le 1er mai et le 15 juillet, qu'est-ce qui est relié digues lacs Long et Talé. Donc, entre le 1er mai et environ le 6

105 juin, on veut faire la route. Du 6 juin au 15 juillet, avant les vacances de la construction -- il faudrait vérifier la date exacte -- travailler sur les deux digues.

Ça représente, par rapport à l'échéancier établi, environ vingt camions par jour qui doivent passer dans la municipalité.

110

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez prévu des mesures particulières pour la sécurité dans Angliers?

115

M. CLAUDE MERCIER :

Il y a des mesures particulières de prévues. On a même travaillé récemment sur l'utilisation d'une voie à l'intérieur de la ville, de la municipalité, pour limiter justement les impacts. Je ne sais pas si on a de l'information?

120

J'inviterais monsieur Benoît Gagnon de venir présenter le circuit qu'on a optimisé dans la municipalité.

125 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

130 **M. BENOÎT GAGNON :**

Donc, on peut voir sur la carte que le trajet, le point d'entrée dans le village d'Angliers, c'est juste de l'autre côté du barrage fédéral des Quinze et le point de sortie est ici, de l'autre côté, près de la Baie Miller. Donc, si on regarde ça à plus grande échelle, donc, le barrage du fédéral se termine ici et la Baie de Miller est ici.

135

Donc, le trajet proposé pour l'instant, on rentre dans le village, on prend la rue des Pionniers qui se trouve à être la rue principale, et on ressort de l'autre côté, sur la route 391.

140 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous nous situer l'école?

145 **M. BENOÎT GAGNON :**

Oui. L'école qui est ici, en fait, c'est un bâtiment qui regroupe différents services communautaires. Il y a une école, un terrain de jeux. Les bureaux de la municipalité sont là, les services publics également. En fait, c'est le centre nerveux d'Angliers. On a aussi envisagé, comme mesures d'atténuation, il va y avoir un horaire de travail entre les heures régulières, entre 7 h le matin et 19 h. On va établir aussi un programme de communication et aviser les gens des travaux.

150

On a aussi regardé un trajet alternatif, si on veut éviter de passer près de l'école et du centre communautaire. Ce qu'on ne voit pas sur la carte, elle n'est pas à jour, c'est qu'au bout de la route, ici, il y a un chemin de terre qui monte sur la butte et qui ressort à peu près ici. Donc, ça se trouve à être la rue Bellerive. Donc, on peut, en fait, éviter de passer devant le centre-ville et l'école, en passant par ici. C'est un chemin de gravier assez large qui nous permet d'éviter les zones scolaires.

155

160 **LA PRÉSIDENTE :**

La zone scolaire, est-ce que ce sont des enfants de niveau primaire qui vont là?

165 **M. BENOÎT GAGNON :**

Oui.

165

LA PRÉSIDENTE :

170 Est-ce que ce serait plus difficile pour vous avoir à considérer deux options, éviter l'entrée et la sortie scolaire.

M. BENOÎT GAGNON :

175 En fait, on l'a justement regardée cette option-là, parce qu'on a commencé des discussions avec la Municipalité d'Angliers pour le comité de suivi, puis c'est un des points qu'eux ont soulevé, l'inquiétude du trajet de circulation. Puis pour nous, dans le fond, au niveau distance, c'est la même chose. Au niveau kilométrage, donc, ça n'augmente pas, nous, les temps de distance et de transport. Donc, c'est un scénario qu'on veut proposer à la Municipalité, voir si eux ont d'autres objections qu'on aurait pas pu observer.

180 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Maintenant, la Municipalité n'est pas ici. Est-ce que vous avez aussi travaillé avec la MRC sur cette question-là...

185 **M. BENOÎT GAGNON :**

Non.

190 **LA PRÉSIDENTE :**

... ou si ça relève uniquement de la compétence de la Municipalité? Cependant, vous êtes témoin des discussions. Donc, c'est deux scénarios que vous examinez?

195 **M. BENOÎT GAGNON :**

Oui.

200 **LA PRÉSIDENTE :**

On va particulièrement demander à la Municipalité de nous donner aussi son point de vue en deuxième partie sur les différents scénarios.

205 **M. BENOÎT GAGNON :**

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

210

Parce que je sais que, pour avoir été en audiences publiques à un autre siège qu'ici, vous avez déjà, lors d'autres travaux antérieurs, évité justement des zones d'école ou mis en place des brigadiers scolaires pour la sécurité des jeunes, principalement lors de l'entrée et de la sortie des écoles.

215

M. BENOÎT GAGNON :

Oui. C'est le cas, oui.

220

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va vous laisser continuer à travailler avec la Municipalité et peut-être qu'en deuxième partie, on sera éclairé par la Municipalité d'Angliers sur un scénario qui est le plus intéressant, avec le critère sécurité toujours en tête.

225

M. BENOÎT GAGNON :

Oui. Pas de problème.

230

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. On va entendre la Municipalité d'Angliers en deuxième partie sur cette question-là. Je vous remercie.

235

Alors, vous avez maintenant la parole. Il y avait monsieur St-Denis qui lui restait une question mais on va entendre madame McDonald.

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

240

Je présume que la question peut porter sur n'importe quelle question, à ce moment-ci?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

245

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

Une des questions que nous avons, c'est concernant la langue anglaise, française, l'information française anglaise. J'ai demandé plus tôt à savoir si on allait avoir accès à des transcriptions en anglais. D'après ce que j'ai compris des différents intervenants ici, c'est que la

250

transcription est faite de façon séparée vers le français, et les cassettes audio, il y a une possibilité de les obtenir en anglais mais on ne sait pas trop quand ça va être prêt ou disponible.

255 Il y a une procédure, si je comprends bien, si on demande à ce que l'information, suite à cette audience que nous tenons présentement, soit mise disponible de forme écrite, donc des transcriptions anglaises, donc on voulait demander s'il y avait une possibilité d'obtenir les transcriptions de cette rencontre et de l'information qui a été transmise ici afin d'aider la Communauté à mieux comprendre ce processus. Et, présentement, nous n'avons que des communiqués de presse en anglais et nous avons reçu un pamphlet en anglais décrivant le
260 processus. Et, quelqu'un a envoyé un document datant de 1993, je crois, décrivant la raison d'être et la mission du BAPE.

265 Donc, étant donné que l'information est assez limitée, nous avons besoin d'une façon d'essayer de trouver notre propre façon de comprendre ce processus et nous avons fait des demandes d'information auparavant en anglais, mais on nous avait dit qu'il n'en existait pas en anglais. On a aussi demandé, posé cette question à Hydro-Québec également et ils nous ont dit qu'ils aimeraient le fournir, mais ils n'ont pas le temps pour vraiment traduire et que c'était onéreux.

270 Donc, notre question est la suivante: est-il possible d'avoir le verbatim, la transcription de cette rencontre X comme vous, vous pouvez les avoir en français X en anglais, pour le bienfait des membres de la Communauté, afin de nous aider à non seulement les informer, mais à travailler sur certaines des recommandations et suggestions qu'on pourrait amener de l'avant.

275

LA PRÉSIDENTE :

280 Je comprends bien votre question, madame McDonald. Nous avons, la Commission, dans les limites de ce qu'on peut faire, pris la décision d'avoir les transcriptions en français parce que ça, c'est la base qui est requise.

285 Maintenant, nous avons aussi pris la décision d'avoir la traduction simultanée et, comme vous l'avez constaté, nous avons aussi demandé une intervention spéciale pour avoir les transcriptions sur cassettes audio en anglais, ce que nous allons pouvoir vous procurer le plus rapidement possible. Je suis convaincue que les gens vont donner tous les efforts requis pour que ça se fasse le plus rapidement possible. Nous pourrons mettre ces cassettes audio dans vos centres de consultation.

290 En ce qui concerne les transcriptions écrites, je dois amener cette question à l'administration du Bureau parce que ça relève de l'ensemble des procédures. Ce n'est pas la Commission qui décide de cette question. Alors, je l'amènerai au Bureau et la direction du Bureau prendra la décision. Maintenant, je vais leur faire part de vos attentes et on va vous informer le plus rapidement possible.

295 **Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :**

On apprécie bien les cassettes audio, mais on sait très bien qu'il y a beaucoup de travail impliqué dans la transcription, que ça prend environ neuf heures pour produire du matériel écrit sur une heure de rencontre. Donc, ça représente, suite au nombre d'heures que nous avons mises, ça prend beaucoup de ressources que nous n'avons pas et du temps que nous n'avons pas. Donc, ça nous place dans une position de désavantage parce que l'information que vous avez vous est disponible tout de suite, sous n'importe quelle forme. Donc, cette demande est faite avec cela en considération.

305 N'est-ce pas que vous serez capable de trouver une réponse que, je suis sûr, ne s'appliquera pas juste à cette audience en particulier. Mais nous rencontrons constamment ce problème dans tous les autres domaines. Et, si on pouvait trouver une façon dans laquelle on pourrait bien communiquer, ça pourrait résoudre beaucoup de nos mauvaises compréhensions entre nous. Merci.

310

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce que vous avez d'autres questions?

315 **Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :**

Je veux simplement dire qu'il me reste une question très importante. On aimerait la poser d'une façon qui pourrait... j'essaie juste de trouver la bonne façon de formuler ceci sans être mal comprise sur cette question.

320

C'est que nous avons présenté notre présentation dans plusieurs forums, au cours de plusieurs années, et il y a des fois où on ne voit pas de résultat, vous voyez? Moi-même, j'ai fait partie de ce processus au niveau fédéral et même si on tient de telles audiences publiques, et même après plusieurs années, suite à la présentation des rapports, il y a toujours la question: Comment est-ce qu'on met en oeuvre? Comment est-ce qu'on prend ce processus et de le mettre en action?

325

Et, on a connu beaucoup de désillusions. On a exprimé nos meilleures pensées de la meilleure façon possible pour laisser savoir qui nous étions. C'est comme essayer de faire quelque chose et prendre le temps de nous écouter et les gens, oui, nous écoutent, mais souvent, on l'a répété, on l'a dit de plusieurs façons, et peut-être vous pouvez venir et analyser la situation dans trois ans ou dans le temps que ça prendra pour compléter tout ça et où est-ce qu'on se retrouvera? Est-ce qu'on va se retrouver où est-ce qu'on était avant? Est-ce qu'on aura connu du progrès? Est-ce qu'on aura été vers l'avant?

335

Alors, c'est difficile pour nous de faire confiance au processus et on a besoin de voir des résultats concrets. Si nous vous formulons ces demandes parfois, il en faudra beaucoup plus pour s'assurer qu'on aura une bonne relation et un bon partenariat avec Hydro-Québec, parce

340 que nous, nous coopérons avec le processus. Nous faisons de notre mieux avec très peu ou même sans ressource, et on nous a offert certaines possibilités, nous avons profité de certaines mais nous ne sentons pas que nous avons résolu les choses.

345 Donc, nous allons procéder et nous respecterons le fait que vous nous écoutez présentement, mais parfois c'est vite oublié après un certain temps. C'est les sentiments qu'on a. Après plusieurs années d'exprimer encore ces préoccupations, depuis plusieurs années, on a besoin de voir au moins le soupçon d'un changement parce que si on n'en voit pas, et bien, je ne sais pas quand on pourra résoudre cela.

350 Alors, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier chacun d'entre vous, et aussi les voisins, ceux qui sont venus de l'étranger, les communautés avoisinantes et on espère que les choses vont s'améliorer. Donc, c'était les choses que j'avais à dire. Et peut-être que Daniel peut en ajouter. Merci.

355 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

360 Je suis d'accord avec Jeanne. Ça fait longtemps qu'on en parle. On n'a pas vu beaucoup de changement. Mais j'ai espoir que suite à votre écoute et la chance que vous nous fournissez d'exprimer nos préoccupations, que quelque chose de bénéfique en sortira et nous serons en mesure de construire une meilleure relation entre nous et Hydro-Québec, pas seulement sur cette question-ci mais aussi sur toutes les questions non autochtones, qui
365 concernent les Autochtones et non-Autochtones. Merci pour votre temps. C'est tout pour moi.

LA PRÉSIDENTE :

370 Merci aussi à vous. L'ouverture qui a été faite cet après-midi d'un comité permanent pour dialoguer sur les questions, c'est-à-dire à long terme qu'on nous a parlé, est probablement un lieu intéressant d'échange qui vous fournira la possibilité de communiquer positivement dans le futur. Alors, je suis heureuse que vous ayez accepté de travailler dans ce sens. Thank you.

375 Alors, nous invitons maintenant monsieur Benoît St-Denis.

M. BENOÎT ST-DENIS :

380 Peut-être pour poursuivre ce qu'on avait commencé avant le *break* pour le souper, on avait mentionné notre préoccupation dans la préparation de la documentation et autre, sur la question du profil de la Première Nation, de la situation et autre. Nous avons aussi fait noter que, peut-être pour préciser davantage, qu'on a eu la chance de regarder tous les documents qui nous ont été remis et, nulle part, on a vu de façon spécifique où est-ce qu'on traitait, où on

385 prévoyait, soit une reconnaissance des particularités des besoins de la Première Nation, ou autres éléments qui sont propres à la culture puis à la réalité de la Première Nation, dans la proposition d'Hydro-Québec.

390 La question réfère aux directives de l'Évaluation du ministère de l'Environnement lorsqu'on nous invite à la section 4, page 3: **Incitation à adopter une politique environnementale et développement durable+*. Alors, on est ici, à ce que je sache, dans le cadre d'un projet d'évaluation environnementale. La dimension du développement durable pour les Premières Nations, c'est un concept qui est excessivement important et, comme l'a dit antérieurement le chef, ça fait partie de l'intégrité de la Première Nation.

395 Ici, je vois, lorsqu'on parle au point 3: **L'intégration des objectifs de développement durable+*, on dit:

**Le projet doit viser trois objectifs et prévoir la participation des citoyens dans le processus de planification et de décision, basés sur des principes d'équité. 1: Maintien de l'intégrité environnementale; 2: améliorer l'équité sociale; 3: améliorer l'efficacité économique.+*

400 On dit que:

405 **Ce principe-là doit viser l'intégration, en un tout opérationnel, des dimensions sociale, environnementale et économique. Toute action ou activité conçue de manière à respecter l'équilibre entre ces trois dimensions est plus susceptible de tendre vers une meilleure satisfaction des besoins essentiels des populations tant locales, situées à proximité du projet, que desservies.+*

410 La question, c'est dans le projet actuel d'Hydro-Québec spécifiquement, comment est-ce que, en ce qui concerne la réalité de la particularité de la Première Nation, on a traité de ces éléments-là qu'on retrouve dans le principe numéro 3?

M. CLAUDE MERCIER :

415 Je pourrais répondre, madame la présidente, que la directive à laquelle on fait référence est une directive qui est soumise par le ministre lorsqu'un projet est soumis sous l'article 31. Ce projet, c'est vers le mois d'août, septembre 2000 qu'on s'est rendu compte, à Hydro-Québec, de la façon qu'on avait à intervenir sur la digue, qu'on faisait face à un article 31. Et c'est pour la raison que quelques mois par la suite, septembre ou octobre, qu'on a voulu rencontrer la Communauté justement pour respecter la directive à laquelle le ministre nous a soumis.

420 Donc, je considère que Hydro-Québec a rempli son mandat dans le cadre du projet sous examen de rencontrer les populations concernées dans le cadre des travaux à réaliser sur le barrage en enrochement et les digues des lacs Long et Talé.

425 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, si on regarde les impacts appréhendés, pour ce qu'il reste des impacts après atténuation, on voit qu'il y a des aspects de sécurité qu'on vient de voir, la sécurité routière, quelques impacts aussi au niveau de la faune aquatique qui seraient, d'une certaine façon, atténués ou compensés par des mesures. Il y a aussi des considérations économiques, vous en avez traité dans l'étude d'impact. Des questions d'accès à des zones pour faciliter l'observation de certains endroits qui présentent des particularités.

Alors, dans tous les impacts qui ont été identifiés, il y a aussi la question des artéfacts, des lieux où il pourrait y avoir des vestiges archéologiques. Maintenant, dans tous ces aspects-là, est-ce qu'il y a des questions qui concernent plus particulièrement les Premières Nations?

M. CLAUDE MERCIER :

J'aimerais rajouter, madame la présidente, dans nos études, si nous avons oublié certains impacts que la Communauté algonquine connaît, j'aimerais bien qu'on nous les transmette, qu'on puisse les analyser et trouver des mesures d'atténuation ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous référez particulièrement à quel impact qui pourrait constituer un enjeu particulier pour la Communauté ici, algonquine?

M. BENOÎT ST-DENIS :

En fait, ça revient un peu à la dimension qu'on soulevait lors de notre première question. C'est que, nous, on croit que dès le début, l'amorce du processus de planification, cette réalité-là aurait dû être prise en compte et reconnue et respectée. Tel que, d'ailleurs, dans les directives, je remarque ici:

**Caractéristiques d'une étude d'impact. Les diverses parties concernées ont été associées dans le processus de planification du projet et tient compte des résultats des consultations et des négociations affectées. La comparaison...+*

En d'autres mots, on prend pour acquis l'importance de cette dynamique-là de l'implication des populations concernées dès le niveau de la planification et non pas après coup. Et, c'est ça qu'est notre préoccupation.

C'est comment se fait-il, une fois qu'on reconnaît que sur le territoire, il y a cette présence-là, cette réalité-là, cette omniprésence-là de la Première Nation, que, maintenant que tout a été décidé – exemple: pour conférer tous les contrats par un organisme de Ville-Marie, pour la question des artéfacts – maintenant, on se trouve à être comme après coup, essayer de trouver des solutions.

470 On n'est pas des experts, nous. C'est un peu ça qui nous préoccupe. Est-ce qu'il y a
possibilité, maintenant, après coup, de corriger tout ça? Est-ce qu'on a les ressources pour le
faire? Est-ce qu'on a les moyens? Moi, je ne vois rien actuellement sur la table, parce que la
Communauté n'a pas les ressources, n'a pas les moyens, n'a pas les ressources techniques.
Alors, on se fait comme mettre en situation de fait accompli.

475 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense qu'il y a eu des ouvertures importantes...

480 **M. BENOÎT ST-DENIS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

485 ... cet après-midi, tout au cours de l'après-midi, pour qu'il y ait un échange fructueux sur
différents domaines.

M. BENOÎT ST-DENIS :

490 Oui, on l'a reconnu tout à l'heure. Ce qu'on parle, c'est du projet actuel qu'on a.

LA PRÉSIDENTE :

495 Oui, mais permettez-moi de continuer sur cette question-là. On ne peut pas revenir en
arrière. Dans un contexte où chacun trouve des réponses -- je ne suis pas ici pour juger des
situations du passé, mais tenter de trouver des solutions, s'il y en a, pour que le développement
soit le plus harmonieux et respectueux. Parce que le développement durable, c'est l'affaire de
tous. De toutes les communautés. Et, au Bureau d'audiences publiques, on examine les
dossiers aussi avec toutes ses composantes. Si vous avez lu d'autres rapports qu'on a signés,
500 vous avez vu aussi qu'on tient compte de ces aspects-là, qu'on tient compte aussi des ententes
internationales, des engagements que les gouvernements ont pris.

505 Maintenant, ceci dit, il y a le futur qui s'annonce intéressant en termes de
communication et d'échange. Le passé, on ne peut pas y revenir. Mais cependant, je vous
demande, si vous voyez des impacts qui ne sont pas identifiés, à la lecture de l'information que
vous avez reçue aujourd'hui, ce serait utile que la Commission en soit informée, pour qu'on
puisse fouiller ces questions-là de façon adéquate, avec la perspective de l'ensemble des
Communautés algonquines de même que pour tout l'ensemble de la MRC concernée.

510 Nous, on va se faire un devoir de les examiner avec rigueur. Alors, on va poser les
questions aussi qu'il faut, soit à Hydro-Québec, soit aux ministères concernés. Mais sur la

question du principe, on peut seulement s'en aller vers le futur; on ne peut pas revenir en arrière. Puis on a bien compris le sujet que vous avez apporté.

515 **M. BENOÎT ST-DENIS :**

Vous me permettez une sous-question?

520 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

M. BENOÎT ST-DENIS :

525 Ici, à ce principe-là, ce qui est appelant, on parle du principe d'équité. Alors, vous nous dites qu'on peut juste aller en avant, qu'on ne peut pas aller dans le passé. On a entendu parler dernièrement de situations célèbres, que ce soit les fonctionnaires au fédéral ou d'autres, pour corriger des erreurs du passé. Ou pour tenter, sinon, de ramener une certaine équité pour l'avenir.

530

Il y a une intervenante tout à l'heure, madame Polson, qui demandait des garanties. Si les moyens ne sont pas là, si, là, actuellement, on doit se fier à des bonnes volontés, des bonnes intentions, mais est-ce qu'il est possible de penser de mettre en place – parce que là, sinon, il faudrait attendre une fois tout fini pour constater les résultats – est-ce qu'il y a moyen de
535 mettre en place, est-ce qu'il y a une volonté de mettre en place un principe de suivi, de contrôle d'équité, où est-ce qu'on peut apprécier les éléments qui concernent la Première Nation? On parlait du territoire traditionnel, des sites archéologiques mais, aussi, des retombées économiques et autres.

540

Est-ce qu'il y a une volonté de mettre en place quelque méthode ou moyen, comme on retrouve dans d'autres secteurs, qu'on parle de l'équité en emploi, qu'on parle de l'équité au niveau des représentants des minorités ou autres, est-ce que c'est un élément qu'on peut concevoir, mettre en place, recommander?

545 **LA PRÉSIDENTE :**

J'apprécierais que vous nous proposiez justement des solutions en deuxième partie d'audiences publiques avec cette perspective-là. Alors, je vous invite à y réfléchir, puis les propositions vont être les bienvenues en deuxième partie.

550

M. BENOÎT ST-DENIS :

Merci beaucoup.

555 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a d'autres personnes inscrites au registre? C'est bien.

560 Alors, j'aimerais quand même poser une question concernant la gestion des ouvrages à Travaux publics et services gouvernementaux Canada, monsieur Yvon Morin. Si vous voulez vous avancer. Bonsoir, monsieur Morin!

M. YVON MORIN :

565 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

570 Nous savons que votre organisme est responsable de la gestion du barrage qui est à la hauteur de la Municipalité. On sait, en tout cas, dans l'étude d'impact, ce qui a été identifié, c'est qu'il pourrait y avoir, en tout cas on est à la limite du niveau où il pourrait y avoir des difficultés concernant la prise d'eau et peut-être un retour de l'effluent de la Municipalité d'Angliers vers la prise d'eau.

575 Maintenant, je sais que cette situation-là n'est pas nouvelle. Ça a déjà été observé. C'est une situation qui existe présentement. Elle n'est pas créée par les travaux qui auraient lieu, mais il y a une problématique là.

580 Est-ce que vous avez été appelé déjà à effectuer une gestion d'ouvrage qui permet un meilleur écoulement de l'eau dans des cas exceptionnels?

M. YVON MORIN :

585 On a une obligation de passer un débit minimum, de façon à assurer une qualité de l'eau en aval du barrage. On est obligé de passer au moins 200 mètres cubes par seconde pour assurer une qualité de l'eau en aval du barrage. Cette année, ça n'a pas été possible. On a descendu à 150 à un certain moment parce qu'on n'avait pas d'eau.

590 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Mais c'est depuis quand, ça, monsieur Morin, que vous avez cette obligation-là?

M. YVON MORIN :

595

Depuis toujours.

LA PRÉSIDENTE :

600 Et, lorsque c'est possible de le faire, lorsque la nature fournit l'eau, il n'y a pas de problème à la Municipalité?

M. YVON MORIN :

605

Normalement, il n'y a pas de problème. Il y a peut-être des problèmes au point de vue de l'emplacement exact de la prise d'eau, qui est un problème de la Municipalité elle-même, mais je parlais avec le maire, tout à l'heure, et il est question qu'ils déplacent leur prise d'eau en amont du barrage.

610

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et lorsque les problèmes – j'aurais aimé avoir cette information-là de la Municipalité, mais j'aimerais quand même vous entendre sur cette question – lorsqu'il y a eu des problèmes à la prise d'eau, est-ce qu'ils ont pu faire le lien avec le débit ou le niveau d'eau?

615

M. YVON MORIN :

J'ai mentionné la chose au maire, justement tout à l'heure, et il semblerait que non. J'ai essayé d'avoir l'information exacte de l'emplacement de la prise d'eau pour me faire une idée du problème potentiel. Ça peut être de la part d'autres éléments. Il y a un petit cours d'eau qui arrive dans le côté, qui peut apporter des vases, des choses. Mais le barrage est opéré de façon à garantir un minimum de débit qui va assurer une qualité d'eau minimum. Peut-être pas idéale mais une qualité d'eau minimum. L'emplacement de la prise d'eau est en dehors de notre domaine.

625

LA PRÉSIDENTE :

Je voulais voir s'il y avait un lien plus direct avec le débit que le niveau, mais vous n'avez pas...

630

M. YVON MORIN :

Les deux éléments jouent certainement. Mais de la façon dont je comprends le projet, ils ne descendront pas le niveau plus bas qu'ils l'opèrent dans les conditions minimums. Donc, la prise d'eau normalement devrait avoir été conçue pour tenir compte de ce niveau minimum, avec un débit minimum.

635

LA PRÉSIDENTE :

Et, est-ce que ça arrive fréquemment que vous n'êtes pas en mesure -- je dirais plutôt que la nature n'est pas en mesure de fournir le débit auquel vous souhaitez répondre?

640

M. YVON MORIN :

Non. C'est très, très rare.

645

LA PRÉSIDENTE :

Ça signifie, en termes de récurrence?

650

M. YVON MORIN :

J'ai récemment, dans un autre contexte, regardé des niveaux d'eau et des débits sur une longue période et puis des années comme cette année sont à peu près inexistantes, essentiellement, sur presque cent ans. Parce que le barrage des Quinze existe depuis 1911, dans ce coin-là, 1915. Des niveaux ou des quantités d'eau aussi faibles sont... on est pas mal dans les records. On n'est pas loin.

655

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Merci.

660

Est-ce qu'il y a d'autres questions de la salle?

665

Alors, en ce qui concerne les questions qu'on avait à poser, c'est complet. Dites-moi si je me trompe, la date pour signifier votre intention de mémoire, c'est le 12? Alors, les intentions de mémoire, le 12 novembre. Alors, le 12 novembre, ce que ça signifie, c'est qu'on attend de vous un téléphone ou un fax nous indiquant que vous voulez venir exprimer votre opinion en audiences publiques. Alors, tout simplement, comme je vous l'ai dit cet après-midi, on va

670 prendre les dispositions pour que ce soit le plus à votre portée possible. Alors, si les gens
préfèrent venir l'après-midi, on le fera l'après-midi. Si tout le monde veut venir le soir, on fera ça
le soir. On s'arrangera pour répondre à vos attentes.

675 La façon de préparer un mémoire, comme je vous l'ai dit aussi, c'est simple. Ça peut
être une page, ça peut être plusieurs pages. C'est à votre discrétion. Ce qui est important, c'est
d'exprimer votre opinion. Si vous avez des suggestions, de bien vouloir les présenter, puis
aussi nous expliquer comment vous voyez ça dans le concret, comment ça peut se concrétiser
les approches que vous préconisez.

680 Alors, d'ici là, nous, nous allons continuer à travailler, puis on va attendre vos
suggestions, vos opinions en deuxième partie. Tout ce qui est déposé va être dans les centres
de consultation. Alors, si vous avez des questions d'ici la deuxième partie d'audiences qui va se
tenir le 20 novembre, je vous invite à communiquer avec l'équipe au bureau au: 1-800-463-
685 4732. On va vous donner toute l'information dont vous avez besoin pour poursuivre le travail
avec nous.

Je vous remercie tout le monde de votre collaboration. À la prochaine!

690 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

695 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

700